



Communiqué de presse
12 février 2015 – Paris

Contraintes militaires : Ségolène Royal annonce un léger assouplissement des règles en faveur des implantations d'éoliennes

France Énergie Éolienne appelle à un engagement renforcé du gouvernement

La ministre de l'Écologie a annoncé ce jeudi 12 février un accord interministériel sur une diminution des contraintes dans des zones interdites en 2013 aux éoliennes en raison de la présence de l'armée. Pour France Énergie Éolienne, cette déclaration « va dans le bon sens » mais reste insuffisante au regard des enjeux écologiques mondiaux et des objectifs énergétiques de la France.

Ségolène Royal a annoncé un accord interministériel sur une diminution des contraintes sur les zones d'entraînement de l'armée de 18 et 11% (respectivement sur les Setba, Secteur d'Entraînement à Très Basse Altitude à vue et les Voltac, Zones de vols tactiques pour l'entraînement des hélicoptères de combat). Ces zones interdites aux éoliennes par l'Armée depuis 2013 empêchent aujourd'hui le développement de plus de 2400 MégaWatts (MW éoliens).

En pleins débats parlementaires autour de la loi de Transition énergétique, le développement des éoliennes est toujours fortement freiné par des contraintes militaires en France qui se durcissent. Les radars militaires bloquent à eux seuls le développement de 2200 MW ! L'association France Énergie Éolienne voit ainsi dans le discours de la ministre un signe positif mais regrette l'insuffisance de ces annonces et la persistance du manque de clarté pour la profession

« La France s'est fixée un objectif de 32% d'énergies renouvelables en 2030. Comment l'atteindre alors même que 40% de notre territoire est aujourd'hui interdit aux éoliennes ? » a réagit Frédéric Lanoë, président de France Énergie Éolienne. *« Face à l'urgence énergétique mondiale, il ne s'agit plus d'adapter à la marge les contraintes existantes mais de prendre de vrais arbitrages pour faire entrer la France dans le monde de demain. »*

En 2014, dans l'ensemble de l'Union européenne, le secteur éolien implantait 11.700 MW éoliens supplémentaires ; une capacité supérieure à celles des secteurs du gaz et du charbon combinés selon l'association européenne de l'énergie éolienne EWEA. Sur la même période et après 5 années de baisse des raccordements, la France raccordait 1042 MW. *« Pour atteindre les objectifs de la loi de Transition énergétique de 19 000 MW d'éolien terrestre en 2020, il faudra concrétiser le raccordement de plus de 1600 MW par an. Les mesures doivent être prises, et vite, »* conclut Frédéric Lanoë.

À propos de France Énergie Éolienne :

France Energie Eolienne est le porte-parole des professionnels éoliens français. Les membres de FEE ont construit plus de 90% des turbines installées sur le territoire français et en exploitent plus de 85%

Contacts presse :

Vianney Le Parquic
+33 (0)1 40 07 34 22
vianney.leparquic@comfluence.fr

Vincent Prévost
+33 (0)1 40 07 98 25
vincent.prevost@comfluence.fr